

**30ème CHAMPIONNATS DE FRANCE et CRITERIUMS NATIONAUX  
de NAGE AVEC PALMES de LONGUE DISTANCE  
ETANG DU PONANT-LA GRANDE MOTTE-26 et 27 mai 2006**

**Règlement spécifique**

**1. REGLEMENTS.**

Le règlement sportif national rédigé par la CNNP et approuvé par le CD de la FFESSM s'applique à cette compétition.

**2. RESULTATS ET SURCLASSEMENTS.**

Chaque catégorie d'âge aura son propre classement aussi bien individuel que par équipes (sauf pour les espoirs) . Nous rappelons qu'en ce qui concerne les critères le surclassement des jeunes dans une catégorie d'âge supérieure n'est autorisé que dans le but de compléter une équipe. De façon pratique, ceci signifie que chaque équipe de jeunes doit comporter au moins un nageur de la catégorie d'âge en question. Le surclassement en catégorie "senior" est libre (pour la course de 6 km). Seuls des cadets, des espoirs ou des vétérans peuvent être surclassés en catégorie "senior" pour la course de 20 km.

Tout nageur surclassé perd son droit au classement dans sa catégorie d'âge d'origine. Il n'y a pas de classement par équipes sur la course de 20 km.

**3. ENGAGEMENTS.**

Les engagements devront être expédiés :

- par la poste à Malou ZIMMER, 42, petite fontaine 57270 UCKANGE
- par Internet à [secretaire\\_technique@nageavecpalmes-ffessm.com](mailto:secretaire_technique@nageavecpalmes-ffessm.com)

Il appartient à l'expéditeur de s'assurer que les documents ont été reçus (Tél. 03 82 86 31 56)

Format des engagements :

- seulement sur bordereaux d'engagements téléchargeables sur <http://www.nageavecpalmes-ffessm.com>, et joints au présent envoi.

Dates limites : 15 mai 2006 (cachet de la poste faisant foi) pour envoi par la poste

19 mai 2006 pour envoi par courrier électronique.

Sur les bordereaux d'engagement réglementaires il faut préciser : le nom et prénom du nageur, son sexe, **sa date de naissance complète**, la catégorie dans laquelle il nage (S: Senior, E : Espoirs, C: Cadet, M: Minime, B: Benjamin, V: Vétéran) ainsi que la distance sur laquelle il est engagé. Aucune équipe ne sera acceptée si sa composition ne respecte les règlements en matière de surclassement. Les nageurs surclassés seront inscrits automatiquement dans leurs catégories d'origine, si un tel fait se produisait.

#### **4. DISPOSITIONS SPECIALES POUR LA CATEGORIE "SENIORS".**

En ce qui concerne la catégorie "Seniors" (6 Km), les engagements doivent respecter les quotas fixés pour chaque Commission Régionale. Ces quotas sont ceux définis par l'article 3.1.13 du règlement national de nage avec palmes de longue distance augmentés, le cas échéant du bonus attribué à chaque région ou inter région selon le tableau ci-dessous.

Bonus pour cette année :

COMITE	Individuels		Equipes	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
BRETAGNE	1	1	1	
CENTRE	1			
COTE D'AZUR	3	4	1	1
EST	2	3	1	
ILE DE FRANCE	2	6	1	2
PYRENEES-MED	1	4	1	2
NORMANDIE	6	1	2	1
PROVENCE	2	1	1	
RABA	2		1	
NORD			1	
TOTAL	20	20	10	3

Pour la course des 20 km chaque CRNP a le droit de présenter un maximum de 3 nageurs et 3 nageuses, qualifiés sur une course d'une durée minimale de 3 heures réalisée depuis le 1 mai 2005.

Les CRNP doivent communiquer (à l'adresse ci-dessus et avant la date limite) les noms des nageurs et des équipes Seniors qualifiés au niveau régional. Tout engagement en catégorie Senior non confirmé par la CRNP sera rejeté.

Pour les trois kilomètres, course de sélection pour les relais des championnats du monde, chaque participant devra avoir réalisé le temps sur 1500m prévu dans les « Modalités de sélection ». Il faudra préciser, le temps réalisé sur la 1500m avec lieu et date lors de s engagements sur les bordereaux prévus à cet effet.

Pour le trois km, les jeunes filles nageront avec les dames et les jeunes gens avec les messieurs.

#### **5. DISPOSITIONS SPECIALES POUR LA CATEGORIE "ESPOIRS".**

En ce qui concerne la catégorie "Espoirs" (6 Km), les engagements sont libres pour chaque club (comme pour les catégories des critériums). Ils nagent avec les seniors et bénéficient de leur propre classement individuel.

Il n'y a pas de classement par équipe pour cette catégorie. Par contre, les espoirs peuvent faire partie de l'équipe seniors de leur club.

Sur le plan individuel, ils sont également intégrés au classement seniors.

Pour les épreuves de sélection sur 3000m, ils sont considérés comme seniors ( règles CMAS : 18 ans et +).

Le 16 mars 2006